

**droits de la personne. Dans ce contexte, les gouvernements considèrent qu'il importe de renforcer institutionnellement l'Institut interaméricain des droits de l'homme.**

### **Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international**

Dans une déclaration qu'il a prononcée en juillet 1999 devant le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA), le Canada a soulevé le besoin de larges discussions sur le renforcement du système américain des droits de la personne. De ce fait, cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'OEA.

Le Canada a participé activement au lancement du Comité de l'OEA sur les affaires juridiques et politiques. En parallèle, il travaille au sein de l'OEA et de l'Institut interaméricain des droits de la personne pour appuyer l'établissement de liens avec des institutions nationales comme les bureaux des ombudsmans et les Commissions nationales des droits de la personne pour faciliter la coopération technique entre ces organismes et, ainsi, renforcer leurs liens avec les organes du système interaméricain. Avec le soutien du Canada, des partenaires de l'hémisphère ont établi le Réseau d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de la personne dans les Amériques en novembre 2000. Le Canada a également versé une contribution de 80 000 \$ au programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, lequel dispense une assistance technique aux pays souhaitant se doter d'institutions nationales dans le domaine des droits de la personne.

Le Canada a aussi joué un rôle clé dans la formulation et l'adoption du Programme interaméricain sur la promotion des droits des femmes et sur les rapports hommes-femmes, approuvé à la première réunion des ministres et des plus hautes autorités chargés de la promotion de la femme dans les États membres en avril 2000. Le programme souligne l'importance qu'il y a à intégrer l'angle des rapports hommes-femmes dans les travaux de tous les organes, organismes et entités du système de l'OEA, y compris le système interaméricain des droits de la personne.

Le Canada soutient sans réserve le rôle du Rapporteur spécial de l'OEA sur la condition de la femme dans les Amériques; en réponse à une demande de son bureau, il a communiqué au Rapporteur spécial des informations détaillées sur l'approche canadienne de la promotion et de la protection des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, et sur les mesures que le Canada a prises en vue de l'avancement de la condition de la femme, dont des initiatives précises touchant la législation, les politiques, les programmes et d'autres initiatives.

---

**Soutenir les États qui en font la demande dans les processus de promotion et de consolidation des valeurs, pratiques et institutions démocratiques en renforçant les organes respectifs de l'Organisation, dont le Service pour la promotion de la démocratie.**

### **Santé Canada**

Le Canada appuie vigoureusement les travaux de l'Institut interaméricain de l'enfant et il remplit en ce moment la deuxième année d'un mandat de deux ans à la présidence du Conseil directeur.